



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.26.146.AV

Parc de six éoliennes à Wardin, BASTOGNE

Avis adopté le 25/09/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 33
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- Type de demande : Permis unique
- Rubrique(s) : 40.10.01.04.03 (classe 1)
- Demandeur : Renner Energies Belgium VX SRL
- Auteur de l'étude : Embridge environment matters
- Autorités compétentes : Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- Référence légale : Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement/ Art D.I.4 § 1, 5° du Code du Développement territorial (CoDT)
- Date de réception du dossier : 31/08/2026
- Délai de remise d'avis : 60 jours
- Portée de l'avis :
 - Objectifs du projet au regard des objectifs visés à l'article D.I.1, § 1^{er} du Code du Développement territorial (CoDT)
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
- Audition : 15/09/2026

Projet :

- Localisation : Bois de Wardin à Bastogne
- Situation au plan de secteur : Zone forestière
- Catégorie de projet : 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet consiste la construction et l'exploitation de six éoliennes sur le territoire de la Commune de Bastogne (province de Luxembourg). Le site retenu est localisé dans le bois de Wardin, à proximité des entités de Wardin, Marenwez, Marvie, Lutrebois et Tarchamps.

Les éoliennes présentent une puissance électrique unitaire comprise entre 5,56 MW et 7 MW et une hauteur maximale, pales comprises, de 250 m. Le productible annuel attendu du parc est estimé entre 94 574 MWh et 132 265 MWh par an, dépendant du modèle d'éolienne retenu et des scénarios de bridage. L'énergie produite sera injectée dans le réseau au poste de raccordement de Villeroux (7,2 km).

Outre l'implantation et l'exploitation des éoliennes, la demande porte sur les installations connexes dont notamment sur l'installation d'une sous-station électrique.

Avis

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle constate que le projet s'implante sur un site qui présente un bon potentiel venteux malgré les pertes de production liées aux bridages.

Néanmoins, le Pôle identifie plusieurs contraintes qui ne sont pas favorables au projet.

D'abord, le Pôle constate que le projet s'insère dans une zone forestière au plan de secteur et qu'il ne se situe pas à proximité d'une principale infrastructure de communication au sens du CoDT. Le projet nécessite donc une dérogation au plan de secteur. Le Pôle remarque que le projet s'écarte aussi des recommandations établies par le cadre de référence éolien de 2024, le principe de regroupement n'étant pas respecté.

Au niveau du paysage, le Pôle indique que les éoliennes projetées sont prévues sur une ligne de crête orientée Ouest-Est. Il relève que le projet présente un impact prononcé sur plusieurs villages (Mageret, Benonchamps, Wardin, Marvie) mais aussi à partir du PIP de Benonchamps et de la vallée du Sasset.

Concernant la biodiversité, le Pôle constate que les impacts du projet sur l'avifaune et la chiroptérofaune sont tels qu'ils nécessitent la mise en place de près de 26 hectares de mesures de compensation pour seulement 4 éoliennes, ce qui est énorme.

Le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- Adoption d'un outil de planification spatiale,
- Élaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.


Yves HANIN
Président